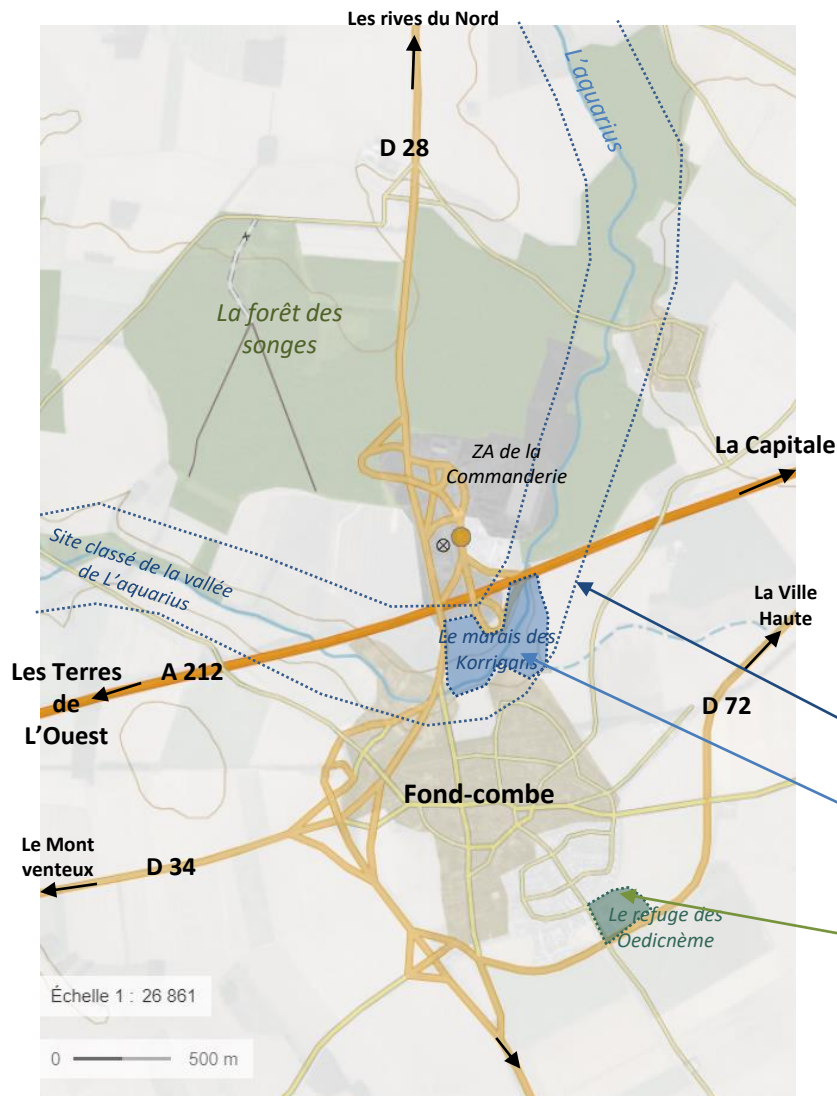


# - Comité Juridique -

## Groupe de travail Compensation environnementale

Présentation des ateliers

# Illustration des enjeux et questionnements



## ■ Fond-combe :

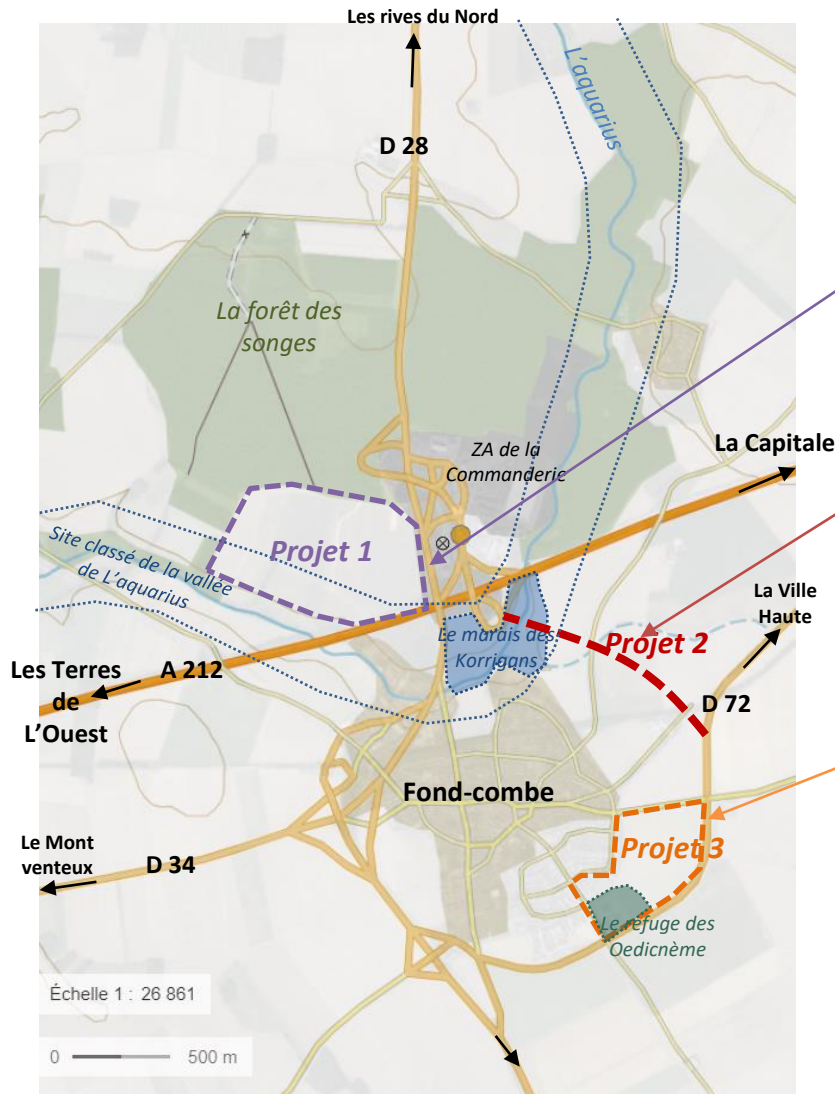
- 4 500 habitants
- A proximité du pôle de centralité « La Ville Haute »
- A 200 km de La Capitale
- Attractive avec un cadre de vie très prisé
- Dispose des principaux équipements de proximité :

- 1 école + 1 accueil périscolaire
- Commerces de proximité
- 1 Maison France services
- 1 Pharmacie, 2 médecins
- 1 Zone d'Activité tertiaire

## – Des enjeux environnementaux importants :

- 1 rivière, l'Aquarius, dont la vallée est classée
- Plusieurs zones humides et milieux naturels d'intérêt majeur
- Plusieurs espèces protégées (ex : Oedionne criard)
- 1 réservoir de biodiversité forestier d'importance régionale

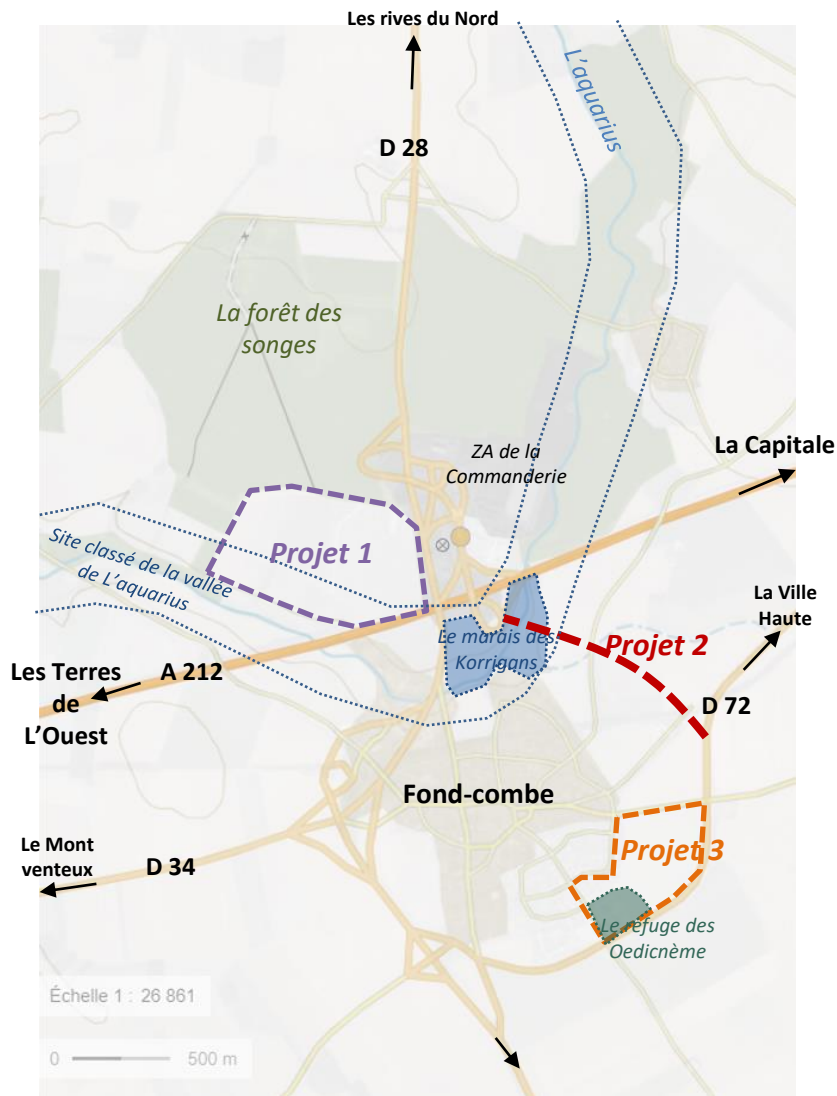
# Illustration des enjeux et questionnements



## ■ 3 projets à venir :

- **Projet 1 : Création d'un nouveau site industriel** de production de batteries au lithium nouvelle génération
- **Projet 2 : Déviation au Nord-Est** de Fond-combe pour relier la D 72 à la A 212 plus directement afin de désengorger la rocade Sud
- **Projet 3 : ZAC des Confins - Aménagement d'un Eco-quartier** au Sud Est de Fond-combe avec la création de 500 nouveaux logements, ¼ des surfaces pour de l'activité, 1 nouvelle école et des équipements publics

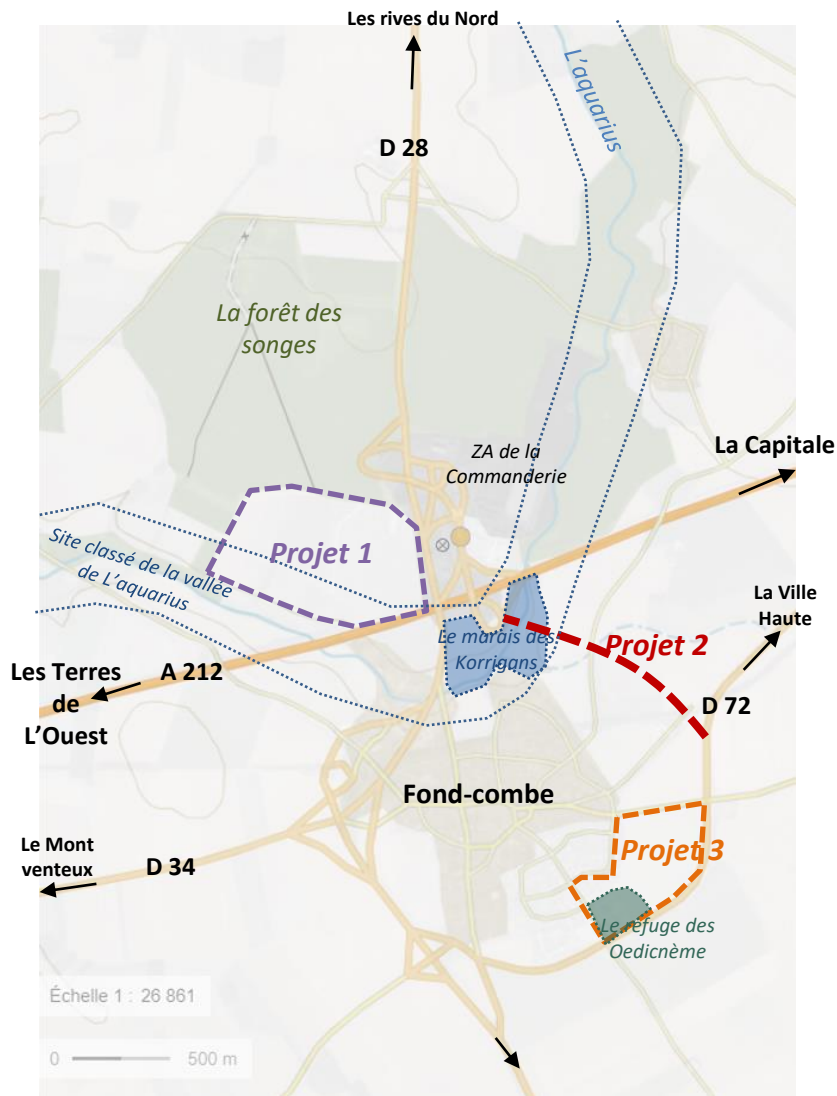
# Les premières réflexions communes à anticiper



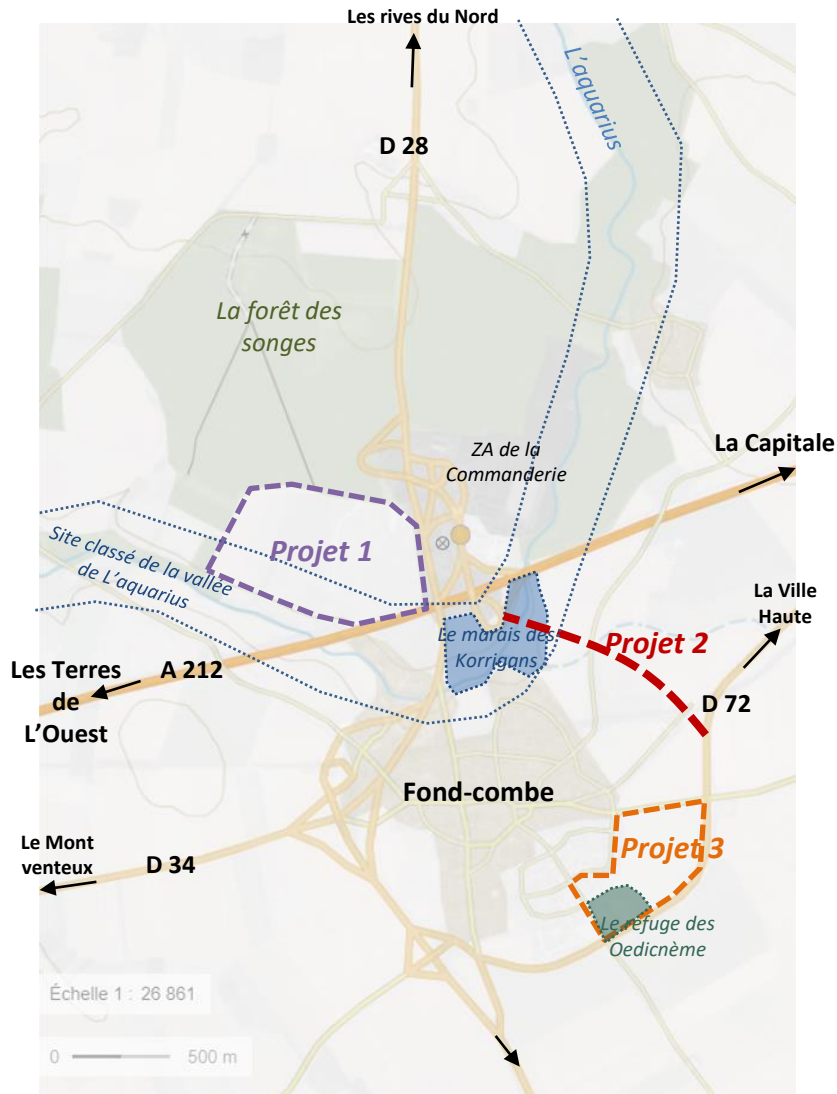
## ■ Notion de « projet » et périmètre d'analyse

- **Comment définir « le projet »** dans toutes ses dimensions (*politique, technique, juridique, géographique, sociale, environnementale...*) ?
- **Quel périmètre retenir** dans l'évaluation environnementale ?
- **Jusqu'où doit porter l'analyse des incidences** (*directes, indirectes, cumulées...*) ?
- **Tous les impacts sont-ils « compensables »** ?
- **Comment intégrer la compensation** au travers de la séquence ERC le plus en amont du projet pour en apprécier l'opportunité et la faisabilité ?
- ...

# Les premières réflexions communes à anticiper



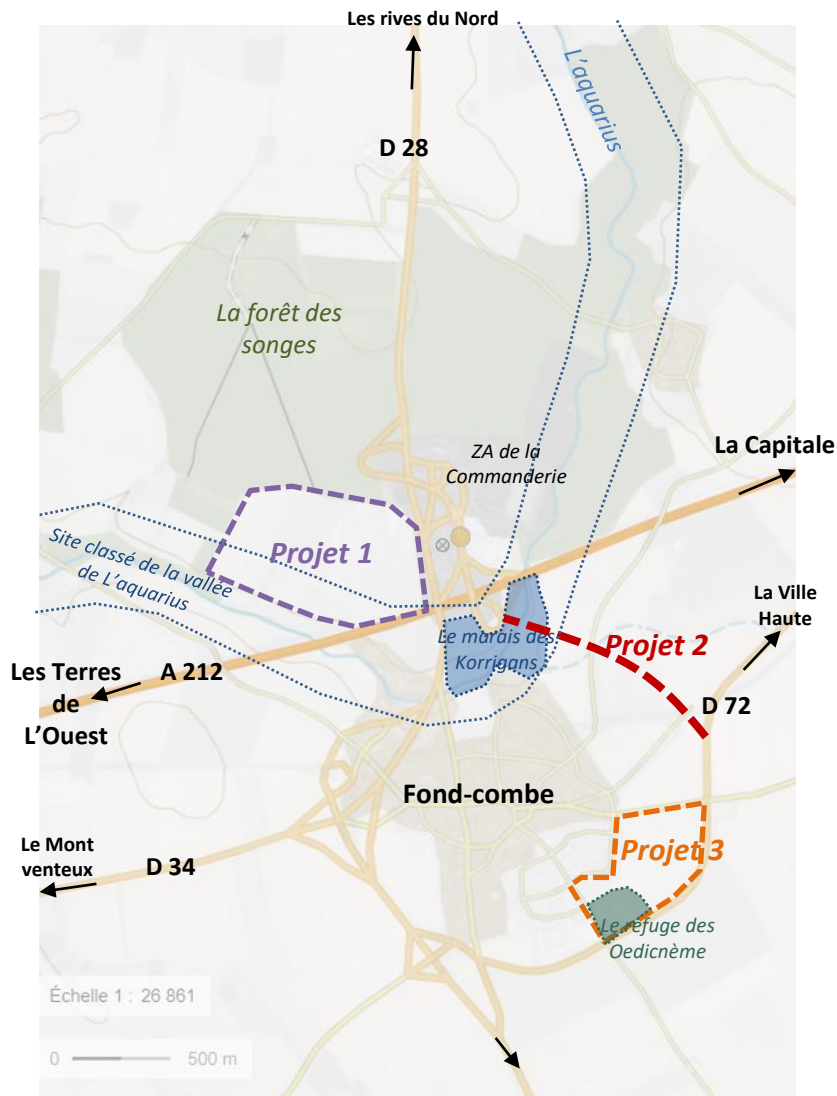
- **L'anticipation de la compensation comme levier de performance environnementale du projet**
  - **Comment structurer une offre de compensation opérationnelle et viable ?**
  - **Par quels outils l'offre de compensation peut-elle être mobilisée (SNC, SNRR...)?**
  - **Comment intégrer l'offre de compensation dès la conception du projet ?**
  - **Quels sont les leviers et les freins à la mise en place et à la mobilisation de l'offre de compensation en France ?**
  - **Comment rendre visible l'offre de compensation et l'intégrer dans les stratégies territoriales (documents d'urbanisme, stratégie foncière...)?**
  - ...



## ■ L'importance de la « data » dans la mise en œuvre de la compensation

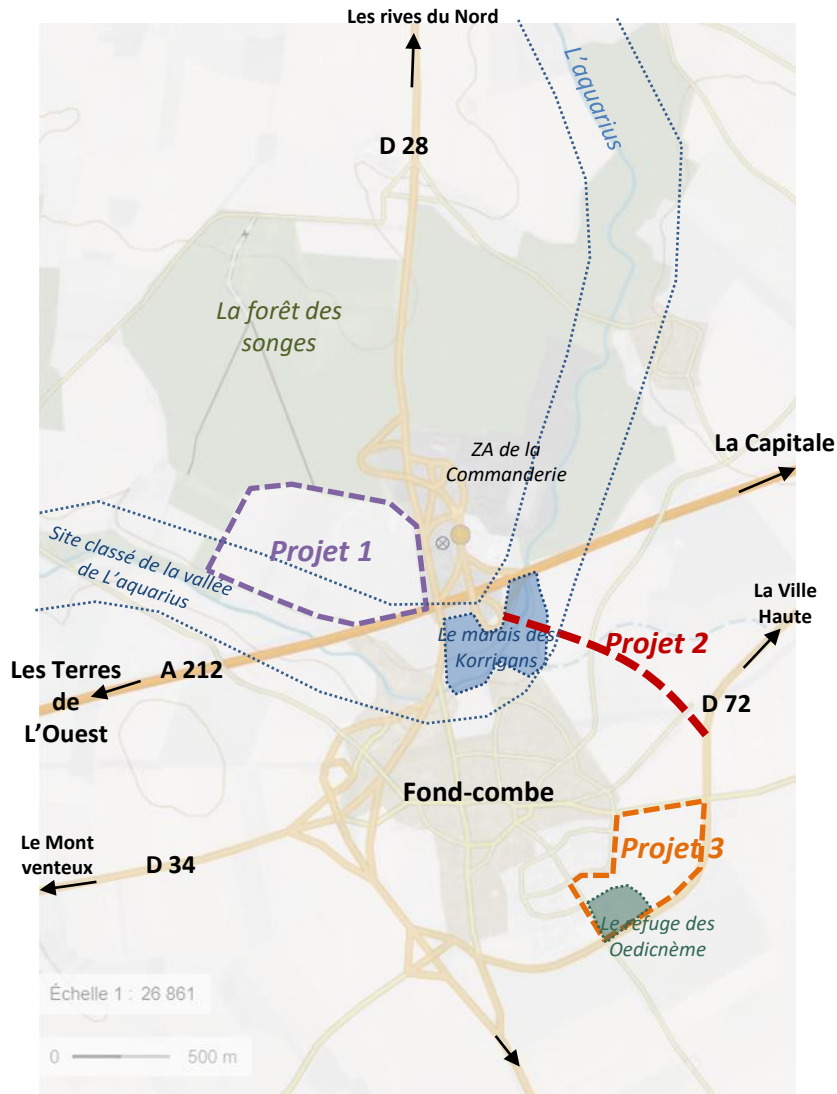
- Quelles sont les bases de données disponibles ?
- Les outils d'analyse existants sont-ils suffisants pour intégrer les enjeux écologiques d'un territoire ?
- Quels sont les besoins en « data » nécessaires pour dimensionner et mettre en œuvre la compensation ?
- Comment mesurer le gain écologique et l'équivalence écologique d'un site ?
- Par quels moyens et quels acteurs ces données doivent être collectées et diffusées ?
- ...

# Les premières réflexions communes à anticiper



## ■ La compensation et les stratégies foncières territoriales

- Quels sont les différents usages possibles du foncier à l'heure du ZAN, ZEN, densification, compensation...?
- Comment permettre la compensation et la renaturation sur des fonciers contraints et convoités ?
- Les friches industrielles et urbaines sont-elles réellement l'El-Dorado pour la compensation et la renaturation ?
- Existe-t-il de nouvelles potentialités foncières plus propices à mobiliser (*délaissés, zones tampons soumises à des servitudes d'utilité publique, etc.*) ?
- ...

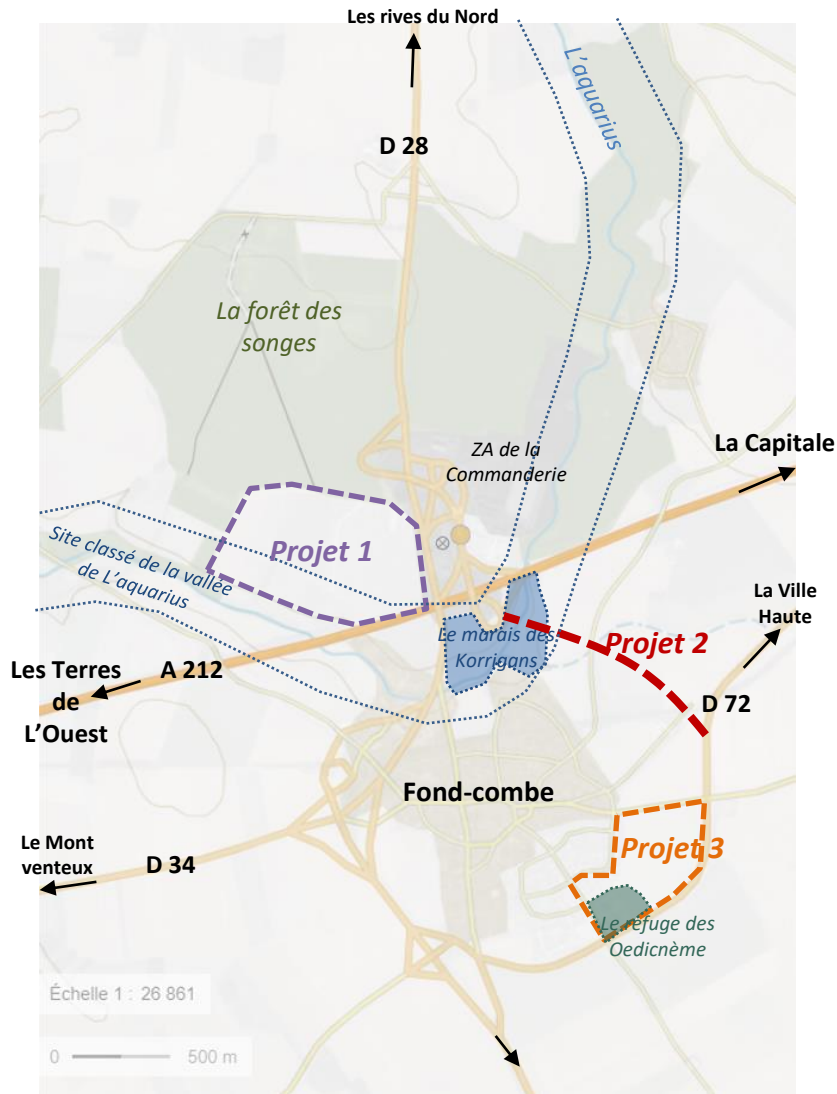


## ■ Les acteurs et outils mobilisables pour la compensation

- **Quels sont les acteurs intervenants ou mobilisables pour la compensation environnementale ?**
- **Quelle gouvernance mettre en place, et dans quelle temporalité, pour assurer la réussite des mesures compensatoires ?**
- **Les outils de maîtrise et de mobilisation foncière sont-ils suffisants et réellement efficaces pour la compensation environnementale ?**
- **D'autres outils dédiés à la compensation sont-ils possibles, soit en en créant de nouveaux, soit en adaptant ceux existants pour renforcer la réalisation et l'efficacité des mesures mises en œuvre ?**




# Les premières réflexions communes à anticiper



## ■ Des principes à faire évoluer pour rendre plus efficace la compensation

- Comment démontrer les pertes et gains écologiques dans le cadre du principe d'équivalence et d'additionnalité écologique ?
- Par quels moyens rendre la plus pertinente possible l'application du principe de proximité fonctionnelle ?
- Comment anticiper l'application du principe d'additionnalité administrative ?
- Le principe de temporalité est-il réellement applicable en l'état de son énoncé ?
- Quels dispositifs de suivi et d'évaluation à mettre en place pour répondre au principe de pérennité et d'efficacité des mesures compensatoires ?
- Comment gérer les pertes de biodiversité « intermédiaires » pendant la durée réglementaire des obligations de compensation ?
- ...

# Un cycle de 6 ateliers

- 
- **Atelier n° 1** : La compensation, composante indissociable de la notion de projet  
*Jeudi 7/09/23*  
10h00-13h00
  - **Atelier n° 2** : La compensation par l'offre, une logique d'anticipation globale à repenser  
*Vendredi 22/09/23*  
10h00-13h00
  - **Atelier n° 3** : Prospection foncière et enjeux écologiques : le rôle central de la data et des référentiels  
*Jeudi 5/10/23*  
10h00-13h00
  - **Atelier n° 4** : Intégrer la compensation aux stratégies foncières territoriales  
*Jeudi 19/10/23*  
15h00-18h00
  - **Atelier n° 5** : Mobiliser et coordonner les outils locaux au service de la compensation environnementale  
*Jeudi 9/11/23*  
10h – 13h
  - **Atelier n° 6** : Des principes à faire évoluer pour plus d'efficacité  
*Jeudi 23/11 + 7/12/23*  
10h – 13h

# Une conférence de clôture

- **RDV le 18 janvier 2024 de 17h30-20h (lieu à préciser)**

## Objectifs :

- **Rappeler le cadre et les objectifs** du cycle de réflexion
- **Restituer les travaux** de chaque atelier
- **Partager une synthèse commune** de recommandations
- **Formaliser une feuille de route** pour la mise en œuvre des propositions d'évolution (juridique, technique, conceptuelle, opérationnelle, etc.)



**Merci de votre attention**